



Non à la reprise des H+ collective en « CMOD »

La remise en place du fonctionnement des compteurs modulation doit reprendre en janvier 2021.

Au vue des annonces de production pour la reprise, la CFDT demande que le compteur modulation (CMOD) ne s'applique pas pour les H+ collectives comme actuellement et reste au choix des salariés : compteur ou payées.

La direction général doit comprendre qu'elle ne peut pas gagner sur tous les tableaux ! Nous faire travailler toutes les séances possibles, ne pas rentrer les effectifs suffisants pour faire la production et combler par des H+ collectives.

La CFDT se positionnera contre cette reprise et prendra ses responsabilités si la raison ne l'emporte pas.

Le CSE Central du 16 décembre devrait nous éclairer sur le mode de fonctionnement du CMOD en 2021.

